

Date de transmission de l'acte: 19/03/2026
Date de réception de l'AR: 19/03/2026

046-214602096-DE_009_2026-DE
A G E D I

République Française
Département : LOT
Arrondissement : Gourdon
NADAILLAC DE ROUGE - Commune

Séance du vendredi 13 mars 2026

Délibération N° DE_009_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 26/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le treize mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Francis CHASTRUSSE.

Présents : Francis CHASTRUSSE, Stéphane PRUNIERE, Didier LAJUGIE, Christine BOSREDON, Jean-Jacques LAJUGIE, Nathalie LEYDIS, Florence LAFAGE, Agnès LEBRUN REDOULOUX, Tatiana MIERMON

Représentés : Agnès EHRENFELD représentée par Francis CHASTRUSSE

Absents et Excusés : Jean-Marc PARJADIS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Didier LAJUGIE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : MOTION POUR LA SAUVEGARDE DES ECOLES EN MILIEU RURAL

Considérant qu'il est indispensable de préserver une école de proximité garante d'un enseignement de qualité ;

Considérant que l'école représente en milieu rural, un lieu d'échanges entre générations, source de lien social ;

Considérant que l'école est, dans nos villages, source de fréquentation des commerces et des services locaux ;

Considérant que l'école permet à la collectivité de créer et de pérenniser des emplois de personnels locaux ;

Inquiet par la stigmatisation des écoles de villages organisées en RPI pourtant fonctionnels, efficaces et viables, avec l'an dernier encore, pour conséquence la fermeture de 2 écoles rurales celles de Montcléra et de Marcilhac sur Célé, ce contre l'avis des élus ;

Date de transmission de l'acte: 19/03/2026

Date de reception de l'AR: 19/03/2026

046-214602096-DE_009_2026-DE

A G E D I

Le Conseil Municipal de la Commune de NADAILLAC DE ROUGE

Souhaite attirer l'attention de la population et des instances de décision sur la fragilisation des territoires ruraux qui ne manque pas de se produire lors de la disparition d'écoles publiques rurales ;

Réaffirme son attachement aux écoles des communes du territoire lotois ;

S'engage à soutenir la présence et le maintien de ces écoles, aujourd'hui viables et vivantes, dont la suppression porterait atteinte à la qualité de la vie et des services publics en milieu rural.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

A Nadaillac de Rouge , les jour, mois et an ci-dessus

Le secrétaire de séance le Maire, Francis CHASTUSSE

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Francis CHASTUSSE
Président de séance

Didier LAJUGIE
Secrétaire de séance



ACTE RONDE exécutoire
pour dépôt en Préfecture
le 19.03.26

Publié le 19.03.26

le Maire Francis CHASTUSSE



DE_009_2026